Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260303-COM_D2026005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

SEANCE du 3 mars 2026

L'an **Deux Mille Vingt Six**, **le trois mars à dix-neuf heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Lionel JOUNEAU, Maire.

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Conseillers Municipaux.
ABSENTS EXCUSES : Mr Yannick SEVESTRE (pouvoir à Patrick LEMESLE), Mr Jean-Jacques FRADIN

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 11
VOTANTS : 12
DATE DE LA CONVOCATION : 27 février 2026
Mme Marie-Thérèse THEOU a été élue secrétaire de séance

BUDGET COMMUNE
Affectation du résultat de l'année 2025

Considérant que le compte financier unique voté préalablement par l'Assemblée et qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 664 302,55 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 35 238,14 €
- Un solde des restes à réaliser négatif de 264 300.00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) Détermination du résultat d'exploitation 2025 à affecter :
→ Excédent antérieur reporté : 596 145.84 €
→ Résultat de l'exercice : 68 156.71 €
Résultat de fonctionnement à affecter : 664 302,55 €

2) Affectation du résultat d'exploitation
Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :
→ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2025: 0 €
→ Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2026 : 229 061,86 €
→ Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0,00 €
Montant du titre de recettes au compte 1068 : 229 061,86 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260303-COM_D2026005-DE

3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit **435 240,69 €**, sera repris au budget 2026 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Dans le même temps, l'excédent d'investissement de **35 238.14 €**, sera repris au budget 2026 en résultat reporté de la section d'investissement (Compte 001).

Secrétaire de séance
Marie-Thérèse THEOU

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lionel JOUNEAU